

Mettons fin au scandale de la sous-représentation des usagers domestiques dans les instances de l'eau

14 avril 2021

Les usagers domestiques qui paient environ 80% des taxes et contributions relatives à l'eau potable sont écartés de tous les organes de décision.

Pour exemple : le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 190 membres représentant toutes les parties prenantes de la gestion de l'eau. Il est composé de : 40% de collectivités, **20% d'usagers non économiques**, 20% d'usagers économiques et de 20 % de représentants de l'État. 190 représentants des acteurs de l'eau. Sur les 38 membres d'usagers non économiques seuls 10 membres représentent les consommateurs, c'est-à-dire 5.26% de l'ensemble du comité de bassin. (Le constat est le même sur toutes les Agences de l'EAU)

Détail :

Les usagers non économiques sont représentés par 38 membres (soit 20 % des membres du comité de bassin) dont :

- 13 membres sont des représentant(e)s des associations agréées de protection de la nature ;
- 2 membres sont des représentant(e)s des conservatoires régionaux d'espaces naturels,
- 1 membre représente les activités nautiques ;
- 7 membres sont des représentant(e)s des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique ;
- 1 membre représente les activités cynégétiques ;
- **10 membres sont des représentant(e)s des associations agréées de défense des consommateurs ;**
- 4 membres sont des personnes qualifiées.

Les créateurs de ces structures ont eu l'outrecuidance de qualifier les usagers domestiques d'usagers non économiques ; alors que toutes les installations et la

plupart des ressources sont issues de leurs factures. Quel actionnaire prépondérant du CAC40 accepterait d'être écarté des organes décisionnels de l'entreprise dans laquelle il a investi.

Présenter la candidature de représentants d'INDECOSA-CGT dans tous les organismes dont nous avons connaissance.

Nous devons nous organiser pour poser la candidature d'INDECOSA-CGT dans tous les organismes où notre association peut être représentés localement, nous devrions être présents partout où c'est possible (CCSPL, collectifs locaux, Agences de l'eau ...) il suffit de savoir qu'ils existent, de poser sa candidature au bon endroit, au bon moment et d'être parfois insistants. On y apprend beaucoup de choses et on peut se rendre compte que, non seulement nous sommes légitimes, mais que nous sommes souvent bien moins incompetents que ce que l'on pense la plupart du temps.

La plupart des autres associations de consommateurs sont susceptibles de nous suivre dans cette démarche comme c'est souvent le cas dans les CTCR.

Po/ INDECOSA-CGT

Claude CHAUVEAU, responsable « collectif Eau ».